



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 27509

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la problématique de l'intégration de la pension alimentaire dans le calcul du revenu. En effet, dans le cas des femmes pauvres, la prise en compte des pensions alimentaires dans le revenu imposable aboutit à ce que des femmes perdent le bénéfice de la solidarité nationale lorsqu'elles touchent une pension alimentaire trop élevée qui aboutit, par exemple, à leur faire dépasser le plafond de la couverture maladie universelle complémentaire. De ce fait, certaines femmes se retrouvent appauvries par la pension alimentaire versée par leurs maris ce qui provoque non seulement des situations humaines difficiles mais interroge aussi la liberté des femmes à cesser d'être en couple.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27509

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5390

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)